ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

Courrier : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact par mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : *https://www.facebook.com/associationturfistes/*

Lettre aux adhérents n° 71

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 4 mai 2020

SOMMAIRE

L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1
Au fil de l'actualité hippique (E. Blaisse), p. 3
PMU / Betclic : les lois de la concurrence (A. Kuntzmann), p. 5
Les commissaires en question (B. Barouch), p. 8
Dopage : l'onde de choc (B. Barouch et E. Blaisse), p. 11
Le coin du joueur : internet, confinement et déconfiture (M. Lemosof et E. Blaisse), p. 15
Question de méthode : comment gagner "des milliards" aux courses… (E. Blaisse), p. 19
Nos adhérents ont la parole : « La clé des champs » (P. Chautaqua), p. 25
Rendez-vous au prochain numéro, p. 27
Adhésion et cotisation, p. 28

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

TOUS ENSEMBLE TOUT DE SUITE.

Le système hippique français est en ce début du mois de mai 2020 sous la triple menace de la crise sanitaire, économique et sociale causée par la pandémie mondiale du coronavirus Covid-19. Depuis déjà deux mois les courses sont arrêtées, les cafés avec PMU sont fermés et les paris hippiques ne se font plus. Pendant ce temps, les chevaux continuent à manger, les entraîneurs à s'occuper d'eux avec leurs employés, les vétérinaires à les suivre et les propriétaires à payer le tout sans espoir de gains en retour. Une telle situation n'est pas viable dans la durée. Pour en sortir, le plus vite possible et sans risque pour la santé de quiconque, notre première proposition est que tous les participants à la filière hippique, y compris les turfistes, oeuvrent ensemble. Il

faut que le gouvernement, dont dépend la reprise des courses et la suite du déconfinement, trouve en face de lui un interlocuteur puissant. Il ne le sera pas sans la présence des turfistes qui sont les seuls à représenter une force électorale. La population turfiste finance tout le système par ses jeux. Or elle s'en allait déjà en se rétrécissant avant la crise. La politique du PMU en était directement responsable, avant quelques récents correctifs, avec la multiplication sans fin des courses et des jeux qui a diminué les rapports. Il y eu les énormes dépenses inutiles avec par exemple la création d'un journal qui a fait faillite : ces millions perdus auraient pu servir à financer un retour du cheval et des courses à la télévision d'où ils ont complètement disparu. Il y a toujours les privilèges réservés à quelques grands parieurs internationaux qui parient depuis des paradis fiscaux. Les sociétés de galop et de trot sont responsables du déclin pour n'avoir pas pris des mesures nécessaires, notamment au niveau des commissaires et du dopage, pour assurer la régularité et la transparence des courses. Sans confiance, point de turfistes ! La relance des courses, dont l'urgence est évidente, ne peut réussir que si les turfistes se réengagent résolument. Car l'avenir du système hippique dépend tout naturellement des sommes qui seront jouées. Au PMU de rendre l'offre des jeux attractive. Aux sociétés de faire tout de suite les réformes qui sont nécessaires pour gagner la confiance des parieurs. L'Association Nationale des Turfistes se réjouirait d'apporter son expérience de près d'un quart de siècle aux éventuelles réflexions des instances dirigeantes. Mais il faut faire vite. Le démarrage ne doit pas être raté. Si les enjeux se révélaient très faibles au départ, il y aurait un risque de stagnation. S'ils étaient importants, ils pourraient produire un effet multiplicateur. Les responsables doivent travailler en tenant compte de la psychologie des joueurs. Personne ne la connaît mieux que les turfistes eux-mêmes.

RELANCER LES COURSES ET LES JEUX AVEC LES TURFISTES.

Il sera nécessaire de retrouver les turfistes qui se sont passés de jouer depuis plusieurs semaines. Il faudra dans le même temps aller à la conquête de nouveaux joueurs. Une piste serait d'attirer un public souvent jeune qui pariait sur le sport, le football en particulier. Les stades resteront fermés jusqu'à l'automne et tous les championnats sont suspendus. L'internet pourrait à cet égard jouer un rôle utile. Il ne recueille actuellement que 10% des enjeux. Or le site du PMU est remarquable, facile à utiliser, clair et performant. Il faut chercher des futurs turfistes dans ce réservoir important. Il est nécessaire à cet égard de faire connaître les chevaux, les jockeys, les entraîneurs et les hippodromes en mettant en évidence le côté sportif des courses. Rendons les courses populaires. Pourquoi ce qui est possible au Japon ne le serait-il pas en France ? Nos jockeys français qui y courent sont des vedettes connues du grand public. Olivier Peslier y est plus connu que Zidane. Une fois les courses reparties avec des réformes mises en œuvre dans l'urgence, réunissons des Etats Généraux de la Filière Hippique pour refonder le système sur des bases solides auxquelles les turfistes seraient associés. En remotivant les turfistes traditionnels et en cherchant de nouveaux adeptes, le PMU, le Galop et le Trot saisiraient l'occasion de la sortie de cette pause forcée pour relancer les courses et les paris hippiques. Dans ce monde où tout va très vite, et souvent pas pour le mieux, demain c'est aujourd'hui. Il n'y a pas de temps à perdre. Soyons volontaires. Visons haut pour donner au système hippique une véritable dimension, celle que méritent le talent de ses acteurs, la beauté inégalée des hippodromes français et les liens qui unissent l'homme et l'animal. Faisons-le avec les turfistes, c'est plus sûr. Tous ensemble. Tout de suite.

ERIC HINTERMANN Président de l'Association Nationale des Turfistes.

AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE

Mars-avril 2020

par Eric Blaisse, secrétaire général de l'ANT

REPRISE DES COURSES : LES COURSES PEUVENT-ELLES RÉUSSIR A SURMONTER LA CRISE SANS UNE PROFONDE REMISE EN QUESTION ?

Yvan Cherel, qui se présente comme un "modeste turfiste de 50 ans", a tenu à réagir dans Paris-Turf aux analyses des dirigeants et des socioprofessionnels qui demandent une aide de l'État pour surmonter la crise : ne doivent-ils pas d'abord se remettre en question ? Dans sa tribune libre publiée le 20 avril, il déplore en particulier qu'en récompense de son financement de la filière le parieur ait en retour :

— *"Des entraîneurs muets devant les micros"*
— *"Des chevaux qui font le "tour" de l'hippodrome en vue d'un futur bon engagement"*
— *"Des décisions à géométrie variable selon les commissaires"*
— *"Etc."*

Il revient ensuite sur le signal désastreux donné aux turfistes par la nomination de Jean-Philippe Dubois au Conseil d'Administration du Trot à la fin de l'année 2019 : *« Par ailleurs je me suis laissé dire qu'un éleveur-propriétaire-entraîneur (non, pardon, plus entraîneur, c'est vrai…) et driver, lauréat du Prix d'Amérique, pouvait faire le tour ou tirer sur les rênes de son cheval tout en faisant partie des nouvelles instances dirigeantes du Trot ! »*

L'Association Nationale des Turfistes partage tout à fait ces analyses pleines de bon sens et fait sienne la conclusion de son article : ***« Avant de partir prospecter de nouveaux clients, il faudrait peut-être que certains acteurs se remettent en cause et que les dirigeants replacent les turfistes au centre du jeu, y compris dans le code des courses. »***

(Tribune Libre publiée dans Paris-Turf du 20 avril 2020, merci à Paris-Turf de donner régulièrement la parole aux turfistes)

LES ARCHIVES LAROUSSE : UNE MINE D'OR

Pendant la période où les courses sont à l'arrêt, les turfistes peuvent être tentés de se retourner vers le passé et de se replonger dans les grands événements hippiques de leur jeunesse ou des générations précédentes. Hubert Harivel nous signale ce qu'il qualifie lui-même comme « une véritable mine… qui ne paie pas de mine », à savoir les « Archives Larousse » sur l'internet. De 1966 à 2003, les « Journaux de l'année » font, chaque année, en une page, la synthèse de l'année hippique. Du point de vue sportif, bien sûr (les plus grandes épreuves), mais aussi économique, social et juridique.

Vous demandez, sur l'internet, *« Archives Larousse Les journaux de l'année Les courses »*, en précisant une année, celle de l'édition du Journal (par exemple *« 1971 »*), et vous avez à votre disposition la synthèse de l'année hippique précédente (en l'occurrence 1970, nos lecteurs auront compris qu'il s'agit de l'année de la victoire de **Sassafras** dans l'Arc).

Prenons l'exemple de la première année recensée, 1966. La synthèse commence très fort :

« Deux tiercéistes ont eu les honneurs de la presse. Le premier, un jeune mineur de Lorraine, d'origine italienne, Victor de Santi, gagne, dans un premier temps, le plus faible tiercé de l'année, celui du Grand Prix de Saint-Cloud, couru le 3 juillet 1966. Il décide de réinvestir généreusement ses gains le dimanche suivant. Il choisit plusieurs combinaisons, parmi lesquelles figure Quina-Camulus-Ladoga III, qu'il joue dix fois. Le tiercé, dans l'ordre, rapporte 47 049,60 F, soit 470 496 F pour l'heureux turfiste. C'est le plus gros chèque que la direction du PMU ait jamais signé.

Quelques mois plus tard, le 12 mars 1967, un richissime armateur d'origine grecque, qu'on dit coutumier du fait, engage environ 700 000 F sur des combinaisons de 6 chevaux, dont certaines, qui comportaient le tiercé gagnant dans l'ordre, sont ainsi jouées plus de 200 fois (maximum permis par la loi : 20 fois par combinaison). Tous ses jeux offrent la caractéristique d'évincer le grand favori, Septième Bal. Ce dernier ne peut terminer que neuvième. Son propriétaire porte plainte contre X... Son jockey, G. Hamon, est provisoirement suspendu. Émoi à la Société des courses et à la direction du PMU. On établit rapidement que les deux affaires ne sont pas liées. G. Hamon est lavé de tout soupçon. Confus, l'armateur reconnaît sa faute et abandonne ses gains, qui s'élèvent environ à 7 000 000 de F. »

L'affaire du pull-over d'Yves Saint-Martin, celle du Prix Bride Abattue, tant d'autres encore, mais aussi les champions qui nous ont fait rêver, l'évolution de l'élevage, celle du PMU, aucun secteur des courses n'échappe à la vigilance de cette synthèse annuelle. Au hasard de nos lectures, voici un entrefilet de la synthèse de l'année 1976 qui va raviver la nostalgie de ceux qu'on appelait jadis les « sportsmen » :

« Pour les pur-sang, l'année 1976 est celle d'un des meilleurs crus : les chevaux entraînés en France enlèvent toutes les plus grandes épreuves anglaises : Flying Water (Mille Guinées), Empery (Derby d'Epsom), Pawneese (Oaks), Trépan (Prince of Wales Stakes), Sagaro (Gold Cup) et Malacate (Derby d'Irlande). »

ÉTRANGER : LES FEMMES EN VEDETTE CHEZ LES JOCKEYS

Mickaëlle Michel, cravache d'or féminine en France en 2018 avec le record de 72 victoires, avait obtenu au début de l'année une licence temporaire au Japon, dans le circuit régional de la N.A.R. (National Racecourse Association). Elle a battu le record de victoires avec 30 succès en deux mois !

Par ailleurs, Sibylle Vogt (qui en France avait été sanctionnée pour ne pas avoir monté conformément aux ordres dans une course, puis avait été blanchie) a gagné (devant notre Mickaëlle Michel) le challenge hommes-femmes disputé durant le meeting de la Saudi Cup, sur disqualification du gagnant (monté par le vétéran Mike Smith, qui perd ainsi la 1ère place du classement), testé positif au cobalt.

Les participants au Challenge International des Jockeys à Riyad (photo prise sur le site Équidia)

PMU / BETCLIC :

LES LOIS DE LA CONCURRENCE

Le PMU a été condamné à payer 900.000 € d'amende par l'Autorité de la Concurrence

par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

Le fait initial : l'ouverture à la concurrence des jeux et paris en ligne

Afin de libéraliser les activités de paris sportifs et hippiques en ligne, la loi a supprimé les droits exclusifs du PMU et de la FDJ et mis en place un système d'agréments délivrés par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL). Elle a cependant maintenu le monopole du PMU sur les paris hippiques « en dur », c'est-à-dire pris dans son réseau de points de vente physiques.

La loi de 2010 n'a toutefois pas prescrit de mesures structurelles pour prévenir d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles liées à la coexistence d'activités sous monopole et concurrentielles au sein des opérateurs historiques (contrairement à ce qui a pu se passer dans les secteurs des télécommunications ou de l'énergie).

Concurrencé par des opérateurs en ligne agréés par l'ARJEL, le PMU a cependant conservé une position dominante sur le marché des paris hippiques en ligne, avec une part de marché de 85% en 2013.

La plainte de Betclic et sa conséquence : L'Autorité de la Concurrence obtient du PMU qu'il sépare son activité de paris hippiques en ligne de celle de son réseau de points de vente physiques sous monopole.

Le PMU mutualisait dans une masse d'enjeux unique l'ensemble des mises enregistrées en ligne et « en dur ». Cette mutualisation permettait au site pmu.fr de quasiment décupler les masses d'enjeux constituées pour chacun de ses paris. L'attractivité de l'offre de paris hippiques de pmu.fr s'en trouvait renforcée à plusieurs titres :

— le PMU était le seul en mesure de proposer en ligne un pari sur l'arrivée dans l'ordre de cinq chevaux, le Quinté +, dont le gain potentiel est élevé ; ce gain est en outre complété par une « Tirelire » quotidienne et une « Super Tirelire » mensuelle ;

— avec ses masses d'enjeux décuplées, seule une mise importante peut faire varier la cote d'un cheval concerné, le PMU était donc en mesure de garantir aux parieurs en ligne des cotes très stables et, donc, d'accepter sur pmu.fr toutes les mises des parieurs sans limite de montant ;

— le PMU était en mesure d'élargir son offre de paris hippiques en ligne sans que la masse d'enjeux des paris existants en soit affectée de manière sensible, préservant ainsi la stabilité des cotes et les gains des parieurs.

Les concurrents de pmu.fr n'étaient pas en mesure de proposer une offre aussi attractive. La pratique de mutualisation, par le PMU, de ses masses d'enjeux en ligne et « en dur » était donc

susceptible de présenter un risque de marginalisation puis d'éviction de ses concurrents, doublé d'une éventuelle barrière à l'entrée du marché des paris hippiques en ligne.

En 2012, la société Betclic a donc déposé une plainte auprès de l'Autorité de la Concurrence dans laquelle elle soutenait que le PMU aurait abusé de sa position dominante sur le marché des paris hippiques « en dur » pour recréer un monopole sur le marché des paris hippiques en ligne et évincer ses concurrents.

Les engagements du PMU

Le PMU s'est alors engagé à séparer, avant le 30 septembre 2015 et pour chacun des paris proposés sur pmu.fr, ses masses d'enjeux enregistrées en ligne de celles enregistrées « en dur » et à créer des sites internet et des bases de clientèle distinctes pour les paris en ligne et les paris « en dur » et à séparer les départements marketing et commercial de ces deux activités.

La qualité des paris en ligne maintenue

L'Autorité de la Concurrence souligne les avantages que le consommateur de paris hippiques en ligne retire d'une offre légale et diversifiée. En mettant fin à la pratique de mutualisation des masses d'enjeux, qui était susceptible de conduire à l'éviction des opérateurs alternatifs et à la réduction de l'offre légale au seul pmu.fr l'Autorité de la Concurrence contribue à assurer le bien-être à long terme du consommateur de paris hippiques en ligne.

Cet engagement permettra à l'ensemble des opérateurs d'être en mesure de concurrencer à armes légales le site pmu.fr.

Le PMU condamné pour abus de position dominante

Si la décision d'un tel engagement permet d'éviter une sanction de l'Administration, elle ne dégage pas pour autant l'entreprise de toutes les conséquences pécuniaires de ses comportements. Après cette décision, Betclic a engagé une action en réparation, en soutenant que le PMU avait enfreint les règles de concurrence par un abus de position dominante et que cet abus constituait une faute de nature à engager sa responsabilité. L'opérateur a demandé 172,2 millions d'euros au titre de la réparation du préjudice subi.

Saisie du litige, la cour d'appel de Paris le 12 septembre 2018 a confirmé que l'engagement pris par le PMU n'offre aucune « immunité » à l'opérateur l'ayant pris et n'empêche pas ses concurrents de saisir les juridictions civiles d'actions en dommages et intérêts. La cour d'appel de Paris a considéré que le PMU avait bien abusé de sa position dominante sur la période 2010 à 2015. Le PMU a objecté qu'à cette période, la pratique de mutualisation des masses d'enjeux des paris en ligne et « en dur » n'était pas formellement interdite. En mutualisant les masses d'enjeux, il avait poursuivi, dans un nouveau cadre d'ouverture à la concurrence, une pratique commerciale qu'il mettait en œuvre auparavant.

Ce raisonnement est admis par la Cour. Mais cette dernière ajoute que même dans une telle hypothèse, la jurisprudence prohibe l'utilisation de moyens issus du monopole sur un marché ouvert à la concurrence lorsque les circonstances de marché peuvent amplifier ces avantages perturbant ainsi le marché. La Cour juge que le PMU aurait dû prévoir que la mutualisation des masses d'enjeux qu'il pratiquait parfaitement légalement dans le contexte du monopole pouvait perturber le jeu de la concurrence sur le marché des paris hippiques en ligne nouvellement ouvert à la concurrence et donc aurait dû y mettre fin.

La Cour d'appel condamna en outre le PMU aux dépens ainsi qu'à payer 100 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Dans l'attente de la décision du Tribunal quant à l'indemnisation de la société Betclic

Les sociétés de jeux en ligne Betclic et Zeturf ont estimé que le PMU n'avait pas respecté l'engagement pris en 2014 de séparation de ses masses d'enjeux en ligne et « en dur ».

Les paris sur les courses étrangères en masse commune

Le PMU dispose de cinq partenariats de « masse commune » avec des opérateurs étrangers concernant des courses sud-africaines, irlandaises, américaines, norvégiennes et suédoises. Ces paris bénéficient de cotes et de rapports identiques lorsqu'ils sont proposés simultanément par le PMU sur son site pmu.fr et dans ses points de vente physique.

Dans le cadre de ces partenariats, le PMU est donc en mesure de proposer des courses étrangères sur son site internet et dans son réseau physique dans des conditions d'attractivité identique, ce qui correspond exactement à la situation qui prévalait sur l'ensemble des paris commercialisés par le PMU, avant l'entrée en vigueur des engagements souscrits en 2014.

Un engagement général de séparation des masses d'enjeux

Or, l'engagement pris par le PMU en 2014 est dépourvu d'ambiguïté : c'est un engagement général de séparation des masses collectées en ligne et des masses collectées « en dur » par le PMU. Les enjeux collectés sur les courses étrangères ne sont pas exclus du périmètre de l'engagement. L'Arjel, autorité sectorielle en charge de la régulation des jeux en ligne, a abondé dans le même sens : s'il demeure possible pour le PMU de conclure des partenariats sur des courses étrangères, ceux-ci ne doivent pas aboutir à la fusion de ses mises en ligne et de ses mises « en dur », sous monopole légal, afin de respecter l'engagement pris.

Une pratique grave

Le PMU, qui a lui-même rédigé l'engagement, ne pouvait ignorer que celui-ci concernait aussi bien les courses étrangères que les courses françaises. Même si les courses étrangères en masse commune ne constituent qu'une partie limitée de l'activité de paris hippiques du PMU, le manquement est d'autant plus grave que l'engagement de séparation des masses d'enjeux était au cœur du dispositif visant à empêcher le PMU de faire bénéficier son site pmu.fr de l'importance des masses d'enjeux collectés dans son réseau de points de vente physique.

Compte tenu de ces éléments, l'Autorité a prononcé une première sanction de 900 000 euros à l'encontre du PMU.

LES COMMISSAIRES EN QUESTION

Donnez-nous des Commissaires à la britannique (ou, même, des Commissaires britanniques !)

par Bernard Barouch, membre du Bureau de l'ANT

A l'époque où j'ai commencé à m'intéresser aux courses, les Commissaires de galop étaient, dans leur majorité, d'anciens militaires. Notamment en obstacle. Ils avaient monté des steeples qui leur étaient réservés — les « militaries » — où il était fort mal vu qu'un lieutenant batte un capitaine…, ils étaient des hommes de cheval, qui jugeaient d'un sport qu'ils connaissaient intimement. Je me souviens de Bruno de Galbert rétorquant à l'entraîneur Victor Greco, qui réclamait une remise de poids pour les femelles en obstacle : « Il n'en sera jamais question ! — Pourquoi ? — Parce que c'est comme ça depuis toujours. » Affirmation catégorique, peut-être à mettre en rapport avec le fait que l'équitation est un sport olympique où les femmes concourent à égalité avec les hommes (il aurait sans doute vivement désapprouvé — comme les Britanniques aujourd'hui, y compris les femmes-jockeys — la remise de poids accordée depuis peu aux cavalières !) Le grand crack-jockey et entraîneur Jo Audon m'avait raconté avoir été convoqué par Jean Granel : « Dites-moi, Audon, vous n'avez pas j'espère l'intention de courir votre cheval X dans la Grande Course de Haies de Printemps ? — Pourquoi me demandez-vous ça, mon colonel ? — Parce que si vous le faites, vous allez vous exposer à de gros ennuis. » J'ai demandé à Audon, qui avait visiblement préparé son cheval pour cet objectif : « Et qu'avez-vous fait ? — Je ne l'ai pas couru… ».

De nos jours, il faut bien reconnaître que demander à des Commissaires de se montrer capables de repérer un cheval faisant une (ou plusieurs) courses sages en vue d'un objectif relève d'un voeu pieux. Ils ont une excuse : ils sont bénévoles.

Je me souviens d'une réunion de la regrettée « Commission Parieurs » établie par Jean-Luc Lagardère, et disparue avec ses successeurs. Elle réunissait notamment ce jour-là Louis Romanet, Directeur Général de France-Galop, Patrick Fellous, Hubert Tassin, chefs de file des propriétaires, et notre Président Eric Hintermann,

J'avais demandé à M. Fournier-Sarlovèze, Premier Commissaire, pourquoi une enquête n'avait pas été ouverte au sujet d'un cheval qui venait de gagner un gros handicap de sprint début octobre, alors qu'il restait sur une série de « zéros » (il était qualifié par une lointaine 7ème place obtenue… au mois de mai ! Les vieux turfistes appelaient ces chevaux-là des « Balzac » — allusion humoristique au numéro de téléphone du publiciste des salles de cinéma Jean Mineur : Balzac 0001).

M. Fournier-Sarlovèze aurait pu noyer le poisson, utiliser la langue de bois souvent usuelle en pareille circonstance. Mais avec la droiture et le sens des responsabilités qui le caractérisent, il me répondit en toute honnêteté : « Vous savez, nous arrivons à l'hippodrome à midi, souvent de loin, nous n'avons pas toujours eu le temps d'étudier les courses. » C'est bien là un côté négatif du bénévolat…

Alors, faut-il des commissaires professionnels, comme à Hong-Kong ? Des juges susceptibles, comme ils le font, de mettre un jockey à pied parce qu'il a mal monté, qu'il a été mal inspiré… C'est ce

qu'ont voulu certains chez nous en pénalisant la jeune cavalière Sybille Vogt. Mais leur sentence a été cassée, et à juste titre : à Hong-Kong, même s'il y a des jockeys débutants, les critères pour y obtenir une licence sont particulièrement exigeants, notamment pour les cavaliers étrangers, qui doivent faire partie de l'élite de leur pays, et donc avoir le métier, et la maestria suffisante pour éviter de faire des erreurs… de débutants.

Mais il n'est pas nécessaire d'être professionnel pour avoir un très haut niveau de compétence. Il suffit de traverser la Manche.

Rien n'échappe aux « Stewards » britanniques ! Prenons l'exemple du « Wokingham », un sprint-handicap de 26 partants disputé le 22 juin 2018 durant le meeting de Royal Ascot. James Doyle, le jockey-vedette de l'écurie Godolphin, deuxième avec **Dreamfield**, a écopé de deux jours de mise à pied pour avoir « utilisé la cravache dans les 200 derniers mètres sans avoir laissé au cheval le temps de répondre ». Jim Crowley, cavalier n°1 de Hamdan al Maktoum, de deux jours aussi, pour avoir « levé sa cravache au-dessus du niveau autorisé, et tapé à un endroit incorrect ». (Nos Commissaires aussi surveillent l'utilisation du bâton, mais ils semblent se contenter de compter le nombre de coups…). Quant à l'entraîneur Ivory, on lui a demandé « pourquoi il avait couru **Lancelot du Lac** sur un terrain annoncé « bon à ferme », alors qu'il avait donné l'excuse d'un terrain trop ferme pour sa contre-performance du 21 mai. Aussi les jockeys viennent — spontanément ! — donner aux juges des explications, déclarer ainsi que « leur cheval a couru trop tendu » (avec vérification complémentaire immédiate du vétérinaire de service, qui pratique le plus souvent alors un « test anti-dopage de routine »). Pas question non plus de gagner avec un « Balzac » sans voir l'entourage convoqué sur-le-champ pour expliquer et justifier le ou les échecs précédents.

Même rigueur en obstacle. Alors que chez nous, on peut toujours rêver que soient convoqués, comme le font systématiquement leurs collègues britanniques, les favoris battus pour leur demander des explications (explications qui sont enregistrées : si un professionnel incrimine le terrain lourd, ils lui demanderont — avant la course ! — pourquoi il recourt son cheval la fois suivante dans un terrain à nouveau lourd), ou qu'ils transmettent des informations intéressantes (que tel concurrent a couru avec des bouchons d'oreille, qu'on avait oublié de lui enlever comme prévu au moment du départ, ou qu'**Easysland** , notre gagnant du Cross, a fini déferré d'un antérieur, …information que ni David Cottin, ni Jonathan Plouganou n'avaient jugé utile de communiquer). Ainsi, dans les comptes rendus des décisions des « Stewards » de Cheltenham, en mars dernier, on note qu'ils ont interviewé non seulement les jockeys des favoris battus (pas que du premier favori !), quand ils ne se sont pas présentés d'eux-mêmes pour apporter des éclaircissements, mais aussi des jockeys tombés (battus pour les premières places) au dernier obstacle, pour leur demander pourquoi ils n'avaient pas arrêté leurs chevaux s'ils les avaient sentis fatigués. Il serait bon que, dans le souci du bien-être du cheval, et des jockeys, nos Commissaires en fassent autant.

Chez nous, c'est le plus souvent grâce à l'efficacité des « voltigeurs » d'Equidia qu'on apprend — quand on a la chance d'être attentifs au moment où ils le répercutent ! — que tel favori est rentré avec une grosse atteinte (mais on peut toujours attendre le communiqué des Commissaires indiquant qu'ils avaient enquêté sur l'origine de l'incident, et puni le ou les responsables éventuels). A Hong-Kong, ou aux Etats-Unis (cf. **Maximum Security**, distancé du Kentucky Derby 2019), le moindre changement de ligne, même en début de course, est punissable.

Aussi, sans mettre en doute le dévouement, la passion pour l'hippisme des bénévoles qui jugent nos courses, ne serait-il pas souhaitable, soit qu'ils aillent faire un stage outre-Manche, pour s'inspirer de la rigueur inflexible de leurs pairs, appuyée sur une connaissance hors-pair de toutes les données hippiques, soit que des Stewards britanniques viennent de temps en temps juger nos courses ?

Hérésie ? On trouve bien tout à fait normal, dans la plupart des sports, comme le football, que des matches internationaux soient jugés par des arbitres neutres. Ce pour éviter les conflits d'intérêt, que certains reprochent parfois à nos Commissaires — même s'ils sont tenus par le Code des courses de se mettre en retrait dans une course où ils ont un intérêt.

Avoir un Premier Commissaire britannique, à Longchamp ou à Auteuil, qui montrerait à ses pairs français comment répondre à toutes les attentes des turfistes, en enquêtant, et, surtout, en communiquant, ne serait-ce pas, Brexit ou pas, la meilleure façon de rétablir la confiance en la régularité des courses, indispensable pour restaurer leur image non seulement chez ceux qui les financent, mais aussi dans le grand public ? Depuis les affaires (comme le fameux prix Bride Abattue), lointaines, mais qui ont marqué les esprits, la première question que pose un néophyte à un habitué, c'est : « Est-ce que les courses sont truquées ?» Conscients de cela, les dirigeants ont, depuis, pratiqué la politique de « laver le linge sale en famille », et de « mettre les sujets qui fâchent sous le tapis ». Un défaut délibéré de communication qui n'a fait qu'aggraver la défiance, sans améliorer le moins du monde la fameuse « image des courses » mise en avant par des responsables pour justifier certaines de leurs décisions, prises parfois à tort et à travers (ainsi de la mise à pied, parfois longue, de professionnels, privés d'exercer leur gagne-pain, pour des faits susceptibles de sanctions certes, mais sans rapport avec les courses). Il serait temps de changer radicalement de politique, et si faire appel à des Commissaires étrangers peut y aider, pourquoi pas ?

DOPAGE : L'ONDE DE CHOC

1 L'énorme scandale de dopage aux Etats-Unis peut-il avoir des développements chez nous ?

par Bernard Barouch, membre du Bureau de l'ANT

Au début du mois de mars, le bureau du Procureur du District Sud de New-York (cité dans l'article du 9/3 d'A. Carasso et B. Finley du Thoroughbred Daily News, dont ont été traduites bon nombre des informations de ce papier) annonçait la mise en cause de deux entraîneurs de pur-sang très connus, pour des charges de « doping organisé », en lien avec vingt-cinq autres mis en cause, vétérinaires, assistants-entraîneurs, entraîneurs de quarter-horses (race spécialisée dans les courses de très courtes distances — de 400 à 800m).

Jason Servis est connu pour sa réussite avec **Maximum Security**, vainqueur rétrogradé du Kentucky Derby 2019, et lauréat, peu avant cette annonce, de la Saudi Cup, course la mieux dotée du monde avec ses 20 millions de dollars de prix (les responsables des courses saoudiennes ont annoncé depuis qu'ils gelaient le règlement des allocations).

*Photo : **Maximum Security** franchit le 1er le poteau d'arrivée du Kentucky Derby 2019.*

Jorge Navarro s'est fait connaitre grâce à **X Y Jet**, vainqueur du « Golden Shaheen » lors de la réunion de gala de Meydan, à DubaÏ, fin mars 2019. Il venait de gagner une simple course à conditions à Gulfstream Park. Selon l'acte d'accusation, il était dopé à ces deux occasions.

« Des drogues de composition inconnue, administrées par de non-vétérinaires (c'est-à-dire des entraîneurs), utilisant des méthodes susceptibles de nuire à l'animal, et, dans des cas extrêmes, de causer la mort; et de mettre davantage en danger le bien-être des animaux en masquant la possibilité

de sentir la douleur, les poussant à aller au-delà de leurs limites, menant à ce qu'ils cassent, parfois de façon catastrophique » : tels sont les termes de l'exposé de Geoffrey S. Berman, Procureur de Manhattan, et de William F. Sweeney Jr, Directeur adjoint du FBI.

Et de fait, **X Y Jet** est mort début janvier, d'une crise cardiaque.

Ces drogues sont parfois connues, comme l'E.P.O. (Erythropoïetine, aussi appelée « BB3 » ou « singe » : stimulant l'hématocrite — « ce qui peut provoquer un épaississement de sang, d'où des crises cardiaques »), d'autres moins, comme le SGF-1000 (comportant des « facteurs de croissance », il était utilisé « sur tous les chevaux de Servis »). Des analgésiques modifiés : « gèlent-douleurs » qui peuvent masquer des problèmes physiques sous-jacents et mener à des catastrophes » ; « Red Acid » qui « réduit le gonflement des articulations et peut aussi masquer des problèmes non-apparents ». Mais aussi « ITPplus, qui augmente l'apport en oxygène dans les tissus ; VO2 max, un produit détourné de son utilisation normale pour aider la respiration du cheval ».

Ce dopage systématique a pu passer inaperçu grâce à des produits masquants comme le célèbre Lasix, ou un autre produit, la "dex" (abréviation de la dexamethasone, anti-inflammatoire stéroïdien qui agit sur les capillaires et favorise donc la circulation du sang), qui, grâce à des ordonnances falsifiées de vétérinaires complices, a pu faire passer le dopage pour des cas positifs résultant d'un traitement permis à la dex.

C'est donc par des écoutes réalisées depuis des mois par des forces de police totalement extérieures aux courses que les tricheurs ont été démasqués. *« Le FBI New-York Joint Eurasian Organized Crime Task Force a travaillé avec les garants de l'ordre que sont la New-York State Police, la FDA (Food and Drug Administration), and DEA (Drug Enforcement Administration) pour empêcher un groupe de criminels de continuer à abuser d'animaux sans défense, pour truquer les courses et voler des millions de dollars ».*

Ce séisme dans les courses américaines aura-t-il des répercussions chez nous ? Cela paraît indispensable, et même essentiel. Comme le soulignait Mayeul Caire dans son éditorial du « JDG » du 12 mars :

« Les soupçons de triche sont étayés notamment par trois observations : des professionnels qui trustent des places élevées dans le classement de façon totalement inédite, des chevaux qui réalisent subitement des survaleurs et de nouveaux "Lazare hippiques" qui brutalement se lèvent et marchent (chevaux arthritiques redevenant ingambes en changeant d'entraîneur).

France Galop connaît ces faits. France Galop cible et cherche... mais ne trouve pas. Cela suscite deux questions. La première est : faut-il s'étonner que l'Institution ne réussisse pas à stopper les tricheurs ? La réponse est non. Car en vérité, et nous y reviendrons, il est rare qu'un dopeur vraiment motivé tombe suite à un contrôle. Le voleur court toujours plus vite que le gendarme. La seconde est : faut-il en déduire que l'Institution est impuissante face à ce fléau ? La réponse est oui. »

Que peut-on en effet attendre d'une Institution qui (j'en ai été témoin lors d'un point-presse où, Louis Romanet et Jean d'Indy en tête, tout le monde se félicitait que, selon le vétérinaire-en-chef Gadot, le pourcentage de cas positifs était infime) semblait ne jamais avoir entendu parler, quand j'ai posé la question, des « milkshakes » (cocktails défatigants), alors que le correspondant en Australie de Paris-Turf, Pham, en faisait état depuis belle lurette ; de même pour la fameuse utilisation du cobalt,

qui agitait les courses australiennes depuis qu'il en avait été question à l'époque des premiers grands succès de la championne **Black Caviar**, en 2010-2011, et du cas positif d'un de ses compagnons de l'entraînement de Peter Moody; écho renouvelé lorsqu'elle était venue en Europe gagner les Diamond Jubilee Stakes de Royal Ascot en juin 2012 (avant d'être blanchie en 2015, après quatre ans d'enquête, pour un prélèvement d'urine présentant un niveau apparemment anormal de cobalt dans un Gr 1 de 2011). Mais faut-il penser qu'"il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre" ? Car le cobalt n'était toujours pas recherché (jusqu'en 2016 et la révélation, par les services vétérinaires... scandinaves, de son utilisation pour des trotteurs français) par le laboratoire chargé des contrôles dans nos courses, mais dépendant des Société-mères. Or, pour citer à nouveau Mayeul Caire :

« La lutte contre le dopage est quasiment toujours inefficace quand elle est gérée par l'organisateur/le régulateur de la compétition. Le cyclisme l'a montré. Quand c'est l'Union cycliste internationale qui traque les truands, Lance Armstrong peut pédaler tranquille ! ».

Le constat est implacable : il est indispensable, comme nous le réclamons, à l'Association Nationale des Turfistes, depuis des années, que le contrôle anti-doping soit réalisé par un organisme indépendant de l'Institution, un organisme d'Etat.

2 A cet énorme scandale s'ajoutent de gros cas de dopage en France chez les trotteurs : les sociétés de courses vont-elles réagir ?

par Eric Blaisse

Bien connu des turfistes, **Cicero Noa** (8 victoires) a été interdit de courir pour un an pour contrôle positif à l'ITPP lors de la finale du Grand National du Trot le 1er décembre, et son entraîneur Jan Vanhoucke a été suspendu un an et a écopé d'une amende de 15 000 euros.

*Photo de **Cicero Noa** de scoopdyga (Canalturf)*

Par ailleurs, Miguel Mestre Sumer a été suspendu quatre ans pour quatre trotteurs ayant eu un contrôle positif l'an dernier : **Elena Sport** (cobalt), **Fripon du Marche** (testostérone), **Familote** et **Geronimo Fuego** (nandrolone). Il écope en outre d'une amende de 60 000 euros, et Le Trot a supprimé l'autorisation de courir du propriétaire, la SCEA Bruni, gérée par Pascual Lavanchy.

L'Association Nationale des Turfistes se félicite de la vigilance actuellement exercée par les laboratoires et les commissaires, mais s'inquiète des ravages potentiels du dopage caché dans la mesure où des produits dopants indécelables circulent actuellement comme on vient d'en avoir la preuve aux États-Unis.

Si l'on veut que les courses repartent sur de bonnes bases, il faut absolument améliorer la procédure de contrôle antidopage qui, actuellement, laisse trop de place à la suspicion.

1 Il faut que l'organisation du contrôle ne se déroule plus uniquement en vase clos comme c'est le cas actuellement, où les sociétés de courses président à toutes les étapes de la procédure, du choix des prélèvements jusqu'à la publication des résultats. Au contraire, pour éviter toute suspicion, il faut que la procédure entière soit rattachée à un organisme INDÉPENDANT. Rappelons que cette demande que fait l'Association Nationale des Turfistes depuis des années figure également dans les *« 85 propositions »* de Paris-Turf du 3 janvier 2015, et également dans le *Rapport* remis au Premier ministre par Jean Arthuis le 7 novembre 2018. Pourquoi, au nom de quels arguments, les membres des comités de France Galop et du Trot continuent-ils de refuser de répondre favorablement à cette demande de bon sens ?

2 Il faut que tous les gagnants des courses premium soient prélevés. Dans le système français actuel des gagnants peuvent être dopés et échapper aux contrôles puisque tous les gagnants ne sont pas prélevés, ce n'est pas sérieux.

3 Il faut veiller à renforcer la coopération internationale entre les laboratoires en matière de détection des produits indécelables, puisque l'exemple récent des États-Unis montre que les tricheurs ont souvent un coup d'avance sur les laboratoires.

Si France Galop et Le Trot continuent de refuser de renforcer le contrôle antidopage comme nous le préconisons, ce qui risque d'arriver c'est que ce seront la police et la justice qui interviendront, et cela sera une fois de plus dramatique pour l'image des courses. Aux Etats-Unis, le Jockey-Club américain a décidé de prendre les devants. Dans un article remarquable de Jour de Galop du 29 avril, Anne-Louise Echevin a interrogé le président du Jockey-Club américain. Celui-ci explique que c'est parce qu'il a fait appel à un service extérieur (une agence d'enquête spécialisée) que le réseau de dopage organisé a été découvert et que le FBI a pu prendre la suite pour le démanteler. Sa conclusion est sans appel : **puisque l'organisation actuelle des courses est défaillante, il faut créer une autorité de contrôle antidopage indépendante**. *« Le Jockey Club estime qu'une culture de triche en toute impunité a pu se développer, et que cette culture empêche les acteurs des courses comme les fans d'évoluer sur des bases similaires qui sont essentielles pour faire prospérer le sport. L'adoption de cette législation sera fondamentale pour le futur de notre sport. Il faut mettre en place ce régulateur unique, agissant dans l'ensemble du pays, et fonctionnant de manière indépendante. La confiance dans l'expertise antidopage va renforcer l'intégrité au sein de notre sport et permettra aux chevaux comme aux cavaliers ou jockeys d'évoluer dans un environnement sûr. »*

France Galop et Le Trot vont-ils suivre l'exemple que donne le Jockey-Club américain ?

LE COIN DU JOUEUR

INTERNET, CONFINEMENT ET DÉCONFITURE

1 Quinté+ : faute de grives, on mange des merles !

par Michel Lemosof,
membre du Bureau de l'ANT

Le 16 mars, la réunion de Compiègne s'est déroulée normalement, mais celle du lendemain, prévue à Chantilly, a été annulée. A partir du 18 mars, le turfiste s'est transformé en globe-trotter… à distance, passant tour à tour de l'Asie à la Suède. De quoi donner le tournis ! Il fallait être très perspicace – ou avoir beaucoup de chance – pour espérer gagner un Quinté+.

Ce qui frappe au premier chef, en parcourant le programme des 43 premières courses labellisées supports du e.Quinté+ pendant le confinement (revue arrêtée au 30 avril), c'est la grande hétérogénéité de l'offre et, par voie de conséquence, des résultats. Les épreuves se sont disputées sur une vingtaine d'hippodromes différents, à Hong-Kong ou à Singapour et, surtout, en Suède (33 courses). Une façon originale de revisiter quelques notions de géographie !

Si les hippodromes de Happy Valley, Sha Tin ou Singapour (qui ont d'ailleurs été le théâtre des courses les plus richement dotées, avec une pointe à 249.740 €) peuvent évoquer quelque chose à la plupart d'entre nous, comme ceux d'Aby Goteborg, Jagerso ou Solvalla, il faut reconnaître que des noms comme Bergsaker, Farjestad, Halmstad, Gävle, Ostersund, Eskilstuna, Umaker, Dannero, Romme, Arjang, Mantorp ou Boden ne parlent guère à nos oreilles. C'est un peu comme si les Suédois jouaient à Pornichet, Chateaubriand, Pont-de-Vivaux, Agen-la-Garenne ou Strasbourg. Nous leur souhaiterions alors bien du courage !

Des fractions de mise

Quoi qu'il en soit, les allocations distribuées en Suède, avec 24 courses distribuant moins de 10.000 €, ont fait chuter la moyenne générale à 50.704 €. Autant dire, beaucoup de « petites » courses, avec des chevaux « ordinaires », pour la plupart complètement inconnus (sauf exception, comme **Norton Commander** ou **Lionel**, d'ailleurs totalement méconnaissables), et moult surprises à l'arrivée. Dans l'ordre, le rapport moyen est de 14.434 €. Ce qui n'est pas mal, mais avec une forte dispersion. A quatre reprises, les parieurs n'ont pas trouvé l'ordre ! Les extrêmes sont de 385 € et de 61.396 €. Dans le désordre, le rapport moyen est de 1.426 €, soit 324 € retraité d'un rapport astronomique, ce qui fait chuter le ratio ordre/désordre de moins de 10 fois à plus de 44 fois. Le rapport record, de 47.715 €, s'explique par la présence des trois chevaux les moins en vue (en tout cas les plus abandonnés) et l'absence du favori (drivé par Björn Goop) dans la bonne combinaison. S'agissant des gros rapports, il convient de souligner que n'ont été le plus souvent payées que des fractions de mises : 0,25 mise gagnante pour les 61.396 € cités plus haut et 1,50 mise gagnante pour les 47.715 € mentionnés ci-dessus. Trois Quintés+ ont rapporté moins de 10 € dans le désordre. La bouteille à l'encre…

Pur-sang en bronze signée du sculpteur Jean-Léon Gérôme et du fondeur Siot-Decauville (1883). Pour ceux qui auraient touché un ou deux Quintés+ très rémunérateurs, cette pièce (de 38 cm de long) est en vente au modeste prix de 22.500 € ! (Photo : Galerie de Souzy)

La moyenne des partants a été à peine supérieure à 12 chevaux. Ce qui est très peu. Il y a même eu six courses avec seulement 10 compétiteurs ! Dans une course de 13 partants, il y a eu également cinq chevaux présentés par M. Clements. Comme en France, le favori, à égalité, a été battu… par l'un de ses compagnons d'entraînement. Bien sûr, mieux vaut la qualité et des entourages motivés que la quantité et le tiers des partants qui ne défendent pas leurs chances. Toutefois, rien ne prouve que nous soyons mieux lotis pour trouver l'arrivée avec 12 partants qu'avec 18. Il est arrivé que certains trotteurs, qui faisaient leur rentrée, en aient étonné plus d'un. Non seulement nous ne connaissons ni d'Eve ni d'Adam plus de 95 % des chevaux, mais, de surcroît, nous sommes dans l'ignorance de leur état de forme ou de leurs aptitudes. Avec l'aide du départ à l'autostart sur les tourniquets suédois, cela pouvait paraître simple…

Il faudrait encore signaler que nous ne sommes pas habitués à nous limiter à des distances de 1.000 m à 1.600 m, pour le plat, et de 1.640 m à 2.640 m, pour le trot, dans la mesure où les courses françaises proposent à cet égard un meilleur choix. Quant aux horaires de départ, ils étaient plutôt fantaisistes : de 14 h 20 à 21 h 19, en passant par 16 h 50 ou 19 h 52.

Coluche avait un jour déclaré qu'il ne jouerait pas aux courses tant qu'il y aurait des jockeys sur les chevaux ! D'où une idée à creuser si – par malheur – il devait y avoir une réplique de la pandémie : réorganiser des paris (qui viennent d'être interdits) sur des courses de lévriers… Autre idée (bien que, si peu convaincante, celle-ci ne semble pas vouée au succès) : miser sur des numéros portés par des boules qui seraient tirées au sort. Les rapports seraient intéressants… Quitte à jouer à l'aveugle, autant aller jusqu'au bout de la logique !

Concluons cette série d'observations en rappelant que nul n'est évidemment obligé de parier, mais que, malgré tout, en plein confinement, il pouvait être tentant de gager quelques euros, par compte en ligne interposé. Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse !

Al'instar de Lanfranco Dettori et Lester Piggott, ‚gardons le moral ! (Photo : Denise Bradley)

2 PMU en ligne : l'arrivée de gros joueurs

par Eric Blaisse

On sait que les gros joueurs (Grands Parieurs Internationaux ou Joueurs Professionnels Hexagonaux) n'interviennent pas habituellement sur l'internet, les masses étant trop faibles. Mais, du fait de la fermeture du réseau « en dur », il faut bien passer le temps, et voilà que certains gros joueurs ont débarqué sur pmu.fr. Comme toujours, ils sont attentifs à la moindre faille du système, et dès qu'ils aperçoivent une opportunité qui leur semble très peu risquée, ils s'y engouffrent. Pour eux, les jours fériés n'existent pas, et, le jour de la fête du travail, le 1er mai, certains d'entre eux se sont déchaînés.

Prenons d'abord l'exemple de la 5e course à Rättvik, en Suède.

e-simple Gagnant : 17 526 euros, dont 11 587 sur le 4 ;

e-simple Placé : 123 304 euros, dont 109 872 sur le 4.

Arrivée : 4-5-8.

Une anomalie saute tout de suite aux yeux : alors que, dans une course ordinaire, les enjeux Placé sont simplement un peu supérieurs aux enjeux Gagnant, ici les enjeux Placé sont 7 fois supérieurs aux enjeux Gagnant, à cause d'énormes mises sur le 4 Placé, qui sont 10 fois supérieures aux mises Gagnant sur le même cheval. Les trois places sont payées 1,10 sur pmu.fr, à cause des enjeux des matelassiers sur le 4, tandis que genybet peut payer le 4 Placé 1,10, le 5 Placé 3,57 et le 8 Placé 10,20 ; et zeturf peut payer le 4 Placé 1,10, le 5 Placé 4,30 et le 8 Placé 7,10.

Prenons ensuite l'exemple de la 5e course à Cranbourne, en Australie. Sur 10 partants déclarés il y a 5 non-partants (sans doute parce que la réunion a été transférée à Pakenham). Le PMU doit payer trois places puisqu'au départ plus de 8 partants ont été déclarés. Les enjeux sont les suivants :

e-simple Gagnant : 12 398 euros, dont 6 722 sur le 6 ;

e-simple Placé : 39 334 euros, dont 34 591 sur le 6 ;

2sur4 : 67 194 euros, dont 18 545 sur la combinaison 6-NP.

Arrivée : 6-3-7.

On voit que les enjeux Placé sont trois fois plus importants que Gagnant, du fait de grosses mises sur le 6 (les trois places seront payées 1,10) ; et surtout les enjeux au 2sur4 sont énormes relativement aux autres paris (rapport du 2sur4 : 1,10). A noter que 4 combinaisons gagnantes sur 10 au 2sur4 payées par pmu.fr comprennent un non-partant.

Prenons enfin l'exemple de la 7e course, toujours à Cranbourne. Sur 14 partants déclarés il y a 10 non-partants. Le PMU doit payer trois places puisqu'au départ plus de 8 partants ont été déclarés. Les enjeux sont les suivants :

e-simple Gagnant : 16 659 euros, dont 7 626 sur le 12 ;

e-simple Placé : 105 028 euros, dont 78 399 sur le 12.

Arrivée : 12-9-8.

De nouveau une disproportion étonnante saute aux yeux : les enjeux Placé sont plus de 6 fois supérieurs aux enjeux Gagnant, à cause d'énormes mises sur le 12 Placé, qui sont 10 fois supérieures aux mises Gagnant sur le même cheval. A noter que cette fois-ci les petits malins n'ont pas été récompensés : toutes les mises Placé ont été remboursées. Dans la mesure où genybet et zeturf ont payé les trois places 1,10, on devine (bien que genybet et zeturf ne donnent pas les enjeux) que les gros joueurs interviennent plutôt sur pmu.fr que sur genybet et zeturf, comme on pouvait s'y attendre bien sûr du fait des masses supérieures sur pmu.

Le lendemain 2 mai, c'est le même scénario. Prenons la 5e course à Tampa-Bay, aux Etats-Unis. Sur 14 partants déclarés il y a 10 non-partants, il reste donc 4 partants. Une nouvelle aubaine pour les matelassiers, puisque le PMU doit payer trois places. Les enjeux sont les suivants :

e-simple Gagnant : 11 761 euros, dont 6 120 sur le 8 ;

e-simple Placé : 83 803, dont 78 175 sur le 8.

Arrivée : 8-10-9.

On voit que le même phénomène se reproduit : les enjeux Placé sont 7 fois plus importants que les enjeux Gagnant, à cause d'énormes mises sur le 8 Placé, qui sont… plus de 12 fois supérieures aux

mises Placé sur le même cheval. Cette fois-ci, pmu.fr a payé : 1,10 pour les trois places. Les petits joueurs peuvent se sentir lésés s'ils comparent avec les rapports payés par genybet : 1,10 pour le 8 Placé, mais 1,98 pour le 10 Placé et 3,53 pour le 9 Placé ; et ceux payés par zeturf : 1,10 pour le 8, mais 1,20 pour les deux autres.

Conclusion : les petits joueurs, comme toujours, subissent la domination des gros et pâtissent de la déstabilisation des rapports quand les gros joueurs interviennent. S'il s'agit de Grands Parieurs Internationaux, on sait qu'ils font baisser l'espérance de gain des joueurs de France du fait des remboursements considérables d'une partie de leurs mises par les opérateurs étrangers, remboursements grâce auxquels ils se retrouvent toujours gagnants. S'il s'agit de Joueurs Professionnels Hexagonaux, comme c'est plus vraisemblablement le cas ici, c'est aussi à un privilège très discutable qu'ils doivent en partie leurs gains, puisqu'ils reçoivent 3 % de ristourne sur leurs mises. Dans les deux cas, le principe de base du pari « mutuel » n'est pas respecté. L'Association Nationale des Turfistes se bat pour le retour à un pari mutuel strict, dans l'intérêt du plus grand nombre.

3 pmu.fr : les turfistes réclament de nouvelles améliorations

par Eric Blaisse

Si les courses doivent, dans un premier temps, reprendre à huis-clos sans que les cafés PMU puissent rouvrir, l'internet continuera d'avoir un rôle capital comme vecteur de pari. Ne serait-ce pas l'occasion, pour le PMU, d'améliorer encore son site internet, comme nos adhérents le réclament régulièrement ? En effet, si nos adhérents turfistes sont ravis de pouvoir disposer sur pmu.fr des enjeux des courses par cheval et par type de pari, alors que ces renseignements essentiels sont toujours absents sur les sites concurrents, ils ne comprennent pas pourquoi pmu.fr n'offre pas certains services et certaines facilités que l'on peut trouver sur zeturf ou genybet. En particulier, voici trois demandes qui reviennent régulièrement :

1 que l'on puisse jouer sur la réunion du lendemain sans avoir à attendre que la dernière réunion de la journée soit achevée (c'est possible chez les autres opérateurs) ;

2 que la mise de base soit d'1 euro, et non pas d'1,50 euro, ce qui ne permet pas, par exemple, de parier 10 euros tout rond, sauf à effectuer des manipulations supplémentaires (la mise de base est à 1 euro chez les autres opérateurs) ;

3 que la mise de base du 2sur4 soit d'1 euro et non pas de 3 euros (la mise de base du 2sur4 est à 1 euro chez les autres opérateurs).

Souhaitons que le PMU puisse répondre aux attentes des parieurs, car il y a là une belle carte à jouer dans la période actuelle.

QUESTION DE MÉTHODE

Comment gagner "des milliards" aux courses… ou comment les perdre ?

Relisons les autobiographies de deux des plus gros joueurs de leur époque : Dominique Savary et Edouard Coirre

par Eric Blaisse

Tout parieur rêve de gagner sa vie aux courses. Les exemples de réussite, dans ce domaine, existent, mais ne sont pas légion. Et ceux qui réussissent n'écrivent pas tous leurs mémoires. Dominique Savary et Edouard Coirre ont fait partie des plus gros joueurs de leur temps. On peut lire le récit de leurs expériences dans les deux autobiographies qui leur ont été consacrées : *Gagnant !*, de Mayeul Caire, et *L'homme qui claquait trois milliards aux courses*, d'Edouard Coirre.

Leurs destinées semblent très proches à première vue. Ils ont consacré tous deux leur vie aux courses. Ils ont joué tous deux des sommes colossales. Ils sont disparus tous deux prématurément. Mais, en réalité, presque tout les sépare. Autant Edouard Coirre était truculent, fanfaron, tapageur, se donnant même des airs de grand voyou, autant Dominique Savary était discret et même secret. Le premier avait une véritable fortune à sa disposition, le second a dû se la construire tout seul. Le premier ne jouait pratiquement qu'au galop, le second a longtemps privilégié le trot. Même si au départ ils jouaient un peu de la même façon, le premier manquait de rigueur et se laissait beaucoup influencer, le second ne laissait rien au hasard. Et, surtout, ce qui est le plus important pour nous, le premier a beaucoup perdu, tandis que le second a beaucoup gagné !

C'est en 2011 qu'Edouard Coirre a fait paraître son autobiographie, écrite avec la collaboration de Francis Basset. Paraphrasant le titre d'une célèbre série télévisée américaine (*L'homme qui valait trois milliards*), *L'homme qui claquait trois milliards aux courses* est écrit dans un style familier et aussi un peu paternel, celui d'un « parrain » du milieu qui prendrait plaisir à faire l'initiation de son jeune lecteur plein d'ignorance et d'innocence, sur le ton du langage oral, comme s'il conversait avec lui au comptoir d'un bistrot en lui tapant de temps en temps sur l'épaule. Il est écrit sans langue de bois, et franchit même allègrement, à maintes reprises, les limites de la diffamation, son auteur n'hésitant pas à écrire que tel jockey est nul, et tel entraîneur un escroc (« *Je hais les entraîneurs* » est le titre d'un de ses chapitres, qui n'a pas dû ne lui faire que des amis) ! Mais en même temps, la franchise déconcertante et même stupéfiante avec laquelle il raconte les frasques de sa vie privée, ses addictions aux différents démons de la tentation auxquels il a succombé, la lucidité avec laquelle il reconnaît ses bêtises et ses échecs, le rendent plutôt sympathique et même de plus en plus attachant au fur et à mesure qu'on avance dans le récit de sa vie. Et quand il interpelle régulièrement son lecteur d'un cordial « camarade flambeur », il installe avec lui une complicité de bon aloi.

Edouard Coirre est né dans une famille fortunée et n'a pas eu besoin de travailler pour vivre :

« Quand tu fais à peu près ce que tu veux dans ta jeunesse, que ton père te fait à peine les gros yeux quand tu passes le plus clair de ton temps au poker et aux courses, et que ta mère renfloue ton compte comme une ménagère charitable met des fruits et des biscuits dans le sac d'un SDF, t'as plus tendance à te laisser aller qu'à te battre comme un chien pour te faire une place au soleil. »

Quand ses parents s'absentent, il fait encore plus la fête :

« Ils sont partis trois mois en croisière sur le France, ça a été grandiose. J'habitais l'appartement, j'avais le valet de chambre, la Mercédès l'après-midi et la Rolls le soir. »

Pas étonnant, dans ces conditions, qu'Edouard arrête vite ses études. Son destin est tout tracé : ce seront les courses. A la mort de son père, puis de sa mère, il touche des parts d'héritage

considérables. Plus tard, il pourra dire avec une certaine fierté à ses filles : *« Je n'ai jamais travaillé de ma vie. »* Propos qu'il faut nuancer cependant, car il a quand même fait quelques « petits boulots » au début, en particulier en matière d'opérations boursières, et, dans la dernière partie de sa vie, quand le joueur-propriétaire qu'il était s'est mué en éleveur, il a dû gérer son haras.

Photo d'Edouard Coirre parue dans Jour de Galop du 20 décembre 2014
pour accompagner l'annonce de son décès (ScoopDyga)

On trouve beaucoup d'anecdotes savoureuses dans son livre. Par exemple, quand il est encore chez ses parents, il a pris l'habitude d'emprunter de l'argent au gardien de son immeuble pour aller jouer. A un moment où il lui doit 3 000 francs, le gardien lui révèle qu'il possède un trotteur qui doit courir le soir même à Vincennes et lui conseille de mettre les 3 000 francs dessus, car son cheval va gagner, comme cela il pourra facilement le rembourser. Edouard part pour Vincennes, laissons-lui la parole pour qu'il nous raconte la suite :

« Je regarde les cotes, son cheval ouvre à 17/1. Je regarde les canters, les galops d'essai juste avant le départ (ici le trot d'essai plutôt) : il ne fait pas un mètre au trot, son gadin. Donc, pourquoi pas ne pas le jouer, comme ça, je lui dois plus rien au gardien de nuit… En disant bien sûr que je l'ai joué. La course part, le cheval prend 20 mètres, il est arrivé avec 80 mètres d'avance. Il a fini à 26/1. Je devais donc 26 x 3 000 au gardien. Il arrivait à 7 heures du soir. Alors c'était fatigant parce que le jeu c'était ou bien de rentrer chez moi avant 7 heures du soir, ou après 7 heures du matin. Ça a duré trois mois cette histoire. Au bout de trois mois ma mère m'a dit " Qu'est-ce qui t'arrive ? – Ben, écoute, maman, je dois 60 000 au gardien." »

Comme la plupart des gros joueurs, ceux que l'on surnomme les « matelassiers », Edouard Coirre ne joue quasiment que des favoris, et surtout à la place. Au fil de son livre, il rappelle les principes de base :

« Donc, trois grandes règles pour gagner : le jeu simple, le jeu simple, et le jeu simple. D'abord pour la bonne et simple raison que le jeu simple est moins prélevé que les autres jeux. »

« Gagner aux courses repose sur ce cadeau tout simple : le coup sûr des coups sûrs dans une course de quatre, cinq ou six partants ne sera jamais payé en dessous de 1,10 euro « Placé » s'il est à l'arrivée. Parce que, malgré tout, il y a des impondérables. Mais 10 % de la mise c'est énorme pour une quasi-certitude. Aucun banquier ne t'offre un taux pareil, mon camarade. Bien sûr, si tu mises 1

euro « Placé » et que tu gagnes 10 centimes d'euro, tu peux pas trop aller aux Bahamas avec ton gain, ou même dans les Causses avec une moustachue aux jambes arquées comme escort girl. *Mais si tu mets 1 000 euros ça commence à changer tout. Tu gagnes 100 euros, multipliés par un coup sûr par jour… tu peux entrevoir les 3 000 euros par mois. »*

Une fois le type de pari défini, il faut choisir le bon cheval. Pour le sélectionner, il faut agir avec rigueur :

« Le joueur professionnel se blinde de tous les côtés. Une fois qu'il a étudié son favori et qu'il sait que c'est un bon favori, il passe aux vérifications avec les lads, les entraîneurs, les garçons d'écurie. Savoir si le cheval n'a pas toussé pendant la nuit, s'il a bien uriné, s'il n'a pas eu une course dure la dernière fois, s'il n'a pas souffert de la chaleur… »

Le titre même de ses mémoires (*L'homme qui claquait trois milliards aux courses*) montre cependant qu'Edouard Coirre a beaucoup plus perdu que gagné au jeu. Il l'avoue d'ailleurs tout au long de son récit. A cela deux raisons. La première est qu'il est loin d'avoir toujours appliqué cette méthode :

« Je fais le malin maintenant mais je ne faisais pas ça, du temps de ma flambe folle. Je jouais des coups sûrs comme ça, à coup de 4 000, 5 000, 10 000 euros (traduits des francs de l'époque) mais « Gagnant » ! Et une fois sur deux mon cheval se faisant battre d'un nez ou d'une encolure. »

D'autre part, concernant la deuxième partie de sa méthode, quand, une fois qu'on a choisi le bon pari sur le bon cheval dans la bonne course, il s'agit d'aller aux renseignements pour éliminer au maximum tous les risques, il a sans doute bien trop souvent laissé son instinct prendre le pas sur la rigueur qui était nécessaire, et bien trop souvent écouté le mauvais « tuyau ». Dans les derniers chapitres de son livre, il affirme toutefois qu'il a tiré les leçons du passé et qu'il sait mieux qu'avant ce qu'il faut faire pour gagner aux courses, ce qui l'autorise à donner ses conseils. Et l'on sera sensible, bien sûr, à son plaidoyer pour les parieurs :

« Il n'existe pas un représentant des parieurs à France Galop. J'ai proposé de le faire bénévolement. On m'a ri au nez. C'est inadmissible, non ? Le parieur est quantité négligeable alors que c'est lui le nerf de la guerre, voire la vache à traire. Pas de parieur, pas de courses. »

Edouard Coirre s'est suicidé, ruiné, en décembre 2014, à l'âge de soixante ans.

François Bellenger, qui a entraîné pour sa casaque et gagné de nombreuses courses pour lui, et qui lui a vendu pour l'obstacle **Le Roi Thibault**, qui allait devenir champion d'Auteuil, garde le souvenir d'« *un homme brillant, plein d'humour, très généreux, un grand seigneur, qui savait dépenser de l'argent mais ne savait pas le gagner* ». Ses démons, qu'il ne cherche pas à cacher dans son autobiographie, auront eu raison de lui.

Le livre que Mayeul Caire, l'actuel directeur de *Jour de Galop*, a rédigé pour retracer l'expérience de Dominique Savary, est d'un tout autre genre. Sa facture est beaucoup plus classique, mais en même temps son style est vif, alerte, et il retrace les différentes étapes de la vie singulière de Dominique avec un enthousiasme communicatif.

S'agit-il, d'abord, de Dominique Savary, le journaliste hippique dont les téléspectateurs se souviennent puisque pendant plusieurs années il a remplacé de temps en temps Jean-François Pré pour commenter la « course-événement » sur tf1 ? Car son nom n'apparaît nulle part dans l'ouvrage. Le titre de l'autobiographie (*Gagnant !*) et son sous-titre (*Portrait d'un parieur professionnel*) le laissent dans l'anonymat. De même, la quatrième de couverture nous dit simplement ceci du héros de l'ouvrage : *« Il a gagné des millions d'euros aux courses. Il est probablement le plus grand turfiste français de ces trente dernières années. »* L'identité des chevaux eux-mêmes sur lesquels ce mystérieux joueur a misé des sommes faramineuses est cachée sous des pseudonymes. Mais ces pseudonymes sont transparents pour tout turfiste digne de ce nom. Et quand on aura deviné que sous le nom de **Doux Ami** se cache **Ourasi**, que **Morandani** est en fait **Dalakhani**, et que **Rivelito** n'est autre que **Bellino II**, on aura tout compris, et surtout que c'est bien la voix de Dominique Savary que nous entendons à travers le filtre de

Mayeul Caire, ce même Dominique Savary qui avait reçu puis assumé en son temps le pseudonyme de… Bellino : **Bellino II**, son premier grand coup de cœur, son premier pari colossal !

A la parution du livre, bien des lecteurs s'y sont trompés, mais les férus de courses ont su de qui il s'agissait.

Photo de Dominique Savary qui accompagnait l'hommage que lui a rendu Mayeul Caire dans Jour de Galop du 29 février 2012 (ScoopDyga)

Le premier chapitre donne le ton. Dominique y raconte deux de ses premiers gros paris. Issu d'une famille modeste, il est encore très jeune, il a vingt ans, il gagne 800 francs par mois en travaillant de nuit aux NMPP. Et il prend le train pour l'Allemagne pour y jouer 50 000 francs sur **Rivelito** alias **Bellino II** dans un grand prix à Hambourg. Ces 50 000 francs viennent d'un petit héritage qu'il a fait fructifier par ses premiers gains aux courses. Il mise 5 000 francs Gagnant et 45 000 francs Placé. Mais il ignore que son champion a souffert de la chaleur pendant le voyage, **Rivelito-Bellino** termine 2e, et les paris Placé sont remboursés. Dominique a perdu 5 000 francs. Une semaine plus tard, c'est le Prix de Diane à Chantilly. Dominique racle tous les fonds de tiroir pour miser 70 000 francs sur **Riverqueen**, une des favorites, qui lui inspire une grande confiance. Elle termine 2e et rapporte 1,10. Mais cette fois, Dominique a retenu la leçon de Hambourg, il n'a joué que Placé. Il gagne 7 000 francs. Il a effacé sa perte du dimanche précédent. Il est fier de lui et conscient de l'énormité de ce qu'il vient de vivre : *« Sept ans de salaire joués sur une course de deux minutes. »* Le destin de Dominique est en marche. Son récit est palpitant.

La méthode de jeu de Dominique Savary s'articule en deux temps, un peu comme celle d'Edouard Coirre, mais avec tellement plus de travail et de rigueur qu'on est vraiment dans une perspective totalement professionnelle, qui essaie de ne rien laisser au hasard et d'éliminer au maximum les aléas. Il y a d'abord la sélection des chevaux. Pour ce faire, il utilise toutes les sources d'information disponibles. Puis, une fois que les chevaux à jouer sont sélectionnés, la deuxième partie du travail commence. Il s'agit d'aller chercher sur le terrain toutes les informations possibles sur l'état du cheval, aussi bien les jours précédents que le jour de la course et dans les moments qui précèdent la course. Dans cette recherche qui s'effectue principalement aux balances et aux écuries, il s'agit de savoir glaner les renseignements essentiels sans forcément avoir l'air de le faire, en vérité c'est tout un art, une simple remarque d'un lad revêtira peut-être beaucoup plus d'importance qu'un jugement

officiel du propriétaire ou de l'entraîneur. Ce n'est que si aucun élément négatif n'intervient que le pari est validé.

« Une fois aux courses, je sais quels chevaux je vais jouer. J'ai fait le papier à fond, j'ai analysé les cotes puis la répartition des mises, et j'ai déjà une idée de ce que pense l'entourage du cheval. Seules des informations négatives de première main peuvent me conduire à annuler l'opération prévue. Rien d'autre ne peut me pousser à renoncer. »

« Ce que je recherche quand je vais voir les différents membres de l'entourage du cheval, c'est la faille, l'élément négatif. Les éléments positifs, je les ai trouvés puisque ce sont eux qui m'ont conduit à choisir tel cheval plutôt qu'un autre. »

Quant au type de course dans lequel on va jouer, et au type de pari que l'on va privilégier, la prudence est de mise. Au galop, il va de soi qu'il faut exclure les handicaps. Les courses à privilégier, au galop comme au trot, sont celles du meilleur niveau possible. Les chevaux à problèmes sont à éliminer : en plat, les chevaux qui tirent ; en obstacle, ceux qui tombent ; au trot, ceux qui se sont déjà mis à la faute.

Une règle d'or : ne pas jouer plus de trois chevaux par jour. Autre principe de base : différencier les mises suivant le degré de certitude que l'on a acquis. Enfin, il n'étonnera personne que le type de pari choisi par Dominique soit le même que celui d'Edouard Coirre et de la plupart des « matelassiers » : le jeu simple, Gagnant ou Placé, surtout Placé en fait. Que le cheval ne doive rapporter qu'1,10 à la place n'est pas un problème :

« Si c'est un cheval à 1,10 Placé, mais qui a 99 % de chances d'être dans les trois premiers, je suis plus fort que le risque, je peux jouer une forte somme. »

Dominique Savary applique ces méthodes avec une rigueur implacable. Il gagne. Il ne claque pas l'argent qu'il gagne, il le place avec prudence. Il reste discret, on peut le côtoyer pendant des années sans deviner un seul instant qu'il est un des plus gros joueurs de France. Le grand train de vie, le paraître, les paillettes, tout cela ne l'intéresse pas. Il n'a qu'un but, une idée fixe : jouer et gagner. Mais c'est un engrenage. En 1989, il joue plus de 15 millions de francs. Mais il veut toujours plus.

« J'aime me lancer des défis. Repousser les limites. Savoir jusqu'où je peux aller. A l'occasion du Prix d'Amérique, mon objectif est clair, il faut que j'atteigne la barre symbolique des 500 000 francs d'enjeux. »

Cette année-là, **Doux Ami** alias **Ourasi** se présente pour remporter son quatrième Prix d'Amérique. Il ne peut pas être battu. Mais, peut-être sous la pression énorme de l'enjeu — le plus gros pari de sa vie —, Dominique pèche par excès de confiance. Il n'a pas poussé son enquête aussi sérieusement qu'il aurait fallu, et il ignore que **Doux Ami-Ourasi** n'a pas uriné avant la course et a les reins en partie bloqués. Il ne termine que 3e, et la ligne droite est un calvaire pour Dominique. Bien sûr, il ne l'a joué que Placé, et on va le payer 1,10, il va donc gagner 50 000 francs. Mais il a senti le vent du boulet… Laissons Mayeul Caire nous retranscrire l'émotion de Dominique :

« Le lendemain de la course, il se passe une chose étrange et terrifiante. Je suis couché sur mon lit, tout habillé. Le réveil sonne. Je l'entends, mais je ne peux pas tendre le bras pour l'arrêter. L'image de ***Doux Ami*** *sauvant la troisième place me revient. Je comprends que j'ai failli perdre 500 000 francs. C'est comme si je devenais conscient pour la première fois de ma vie. Le stress est plus fort que jamais. Si fort qu'il me cloue sur mon lit. Cet électrochoc avec effet retard tétanise tous mes muscles. Je n'ai qu'une pensée en tête : si je ne peux pas me lever, comment vais-je aller toucher mes gains ? »*

Dominique se remet finalement de ses émotions et poursuit sa vie de joueur. Mais à la fin de son livre il annonce le clap de fin. Après un pari de 20 000 euros perdu sur son favori dans une course préparatoire au Prix de l'Arc de Triomphe, il déclare qu'il ne jouera plus comme avant.

« J'avais eu peur. De moi, des chevaux, mais surtout de la fragilité de mes certitudes. J'ai su que c'était la fin. Quelque chose s'était cassé. Pour la première fois de ma vie, je refusais le risque. J'ai pensé aux toreros : chaque après-midi, ils risquent leur vie en pleine conscience et puis un jour, la peur est plus forte — inhabituellement forte — et ils raccrochent, avant de livrer le combat de trop. »

Dominique Savary est décédé quelques années plus tard, en février 2012, à l'âge de 57 ans, emporté par une leucémie.

En lui rendant hommage dans *Jour de Galop*, Mayeul Caire a salué le personnage d'exception qu'il était :

« Toute sa vie, Dominique Savary se sera évertué à jouer à Monsieur-Tout-le-monde alors que son existence aura été l'une des plus originales et des plus extraordinaires que j'aie eu la chance de connaître. »

J'ai connu Dominique Savary. Pendant de longues années, je l'ai côtoyé sur les champs de courses. Il m'avait été présenté par un ami commun. C'était toujours un plaisir de le rencontrer, de converser avec lui, Son visage ouvert, ses grands yeux clairs, son regard franc, sa voix bien posée, sa simplicité, sa gentillesse faisaient tout de suite votre conquête. Et puis, un jour, alors que je ne l'avais plus vu depuis longtemps, je suis tombé sur lui, par le plus grand des hasards, dans une clinique de l'ouest parisien dans laquelle je venais rendre visite à un de mes oncles qui était paralysé. Dominique ne m'a pas reconnu. Il avait du mal à rassembler ses souvenirs, il cherchait ses mots. Il sortait, en vérité, d'un terrible accident de voiture dont il gardait encore de lourdes séquelles. Avec un courage formidable, il a pu retrouver peu à peu ses facultés et a repris progressivement ses activités, on a de nouveau entendu sa voix commenter certains quintés.

Dominique Savary nous a été enlevé prématurément. Mais il est allé au bout de ses rêves.

Y a-t-il tellement de gens qui vont au bout de leurs rêves ?

Ceux de nos lecteurs qui voudront lire ces livres passionnants peuvent se les procurer sans difficulté :

Gagnant !, *de Mayeul Caire, est paru en 2006 aux Éditions du Rocher. On peut le commander neuf en librairie ou d'occasion sur Amazon.*

L'homme qui claquait trois milliards aux courses*, d'Édouard Coirre, est paru en 2011 aux Éditions Florent Massot. On peut le commander d'occasion sur Amazon.*

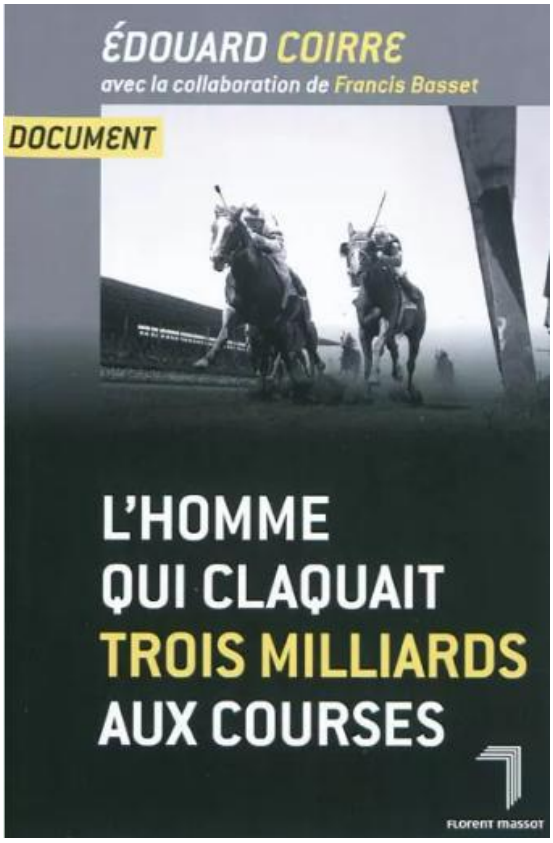

NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE

« La CLÉ des CHAMPS »

par Paul Chautaqua, membre de l'ANT

Dans une « Tribune libre » parue le 17 avril dans Paris-Turf et intitulée « Prenons tous la clé des champs »*, le journaliste Cédric Philippe écrivait qu'il allait falloir se battre « non pour la protection de ses propres intérêts ou de celle d'une caste »*, mais pour *« la préservation d'une filière. Et surtout des plus fragiles. Ceux qui sont la base de l'édifice ; ceux qui sont le terreau de notre activité. » Il pensait surtout à ces « jockeys, entraîneurs et propriétaires qu'on ne voit pas ou presque se distinguer dans les réunions Premium, qui profitent de cette période estivale pour prendre la clé des champs et ainsi faire leur année en trois mois ou presque. Ceux-ci vont sortir du jeu si on ne fait rien pour eux. »*

Un de nos adhérents, Paul Chautaqua, a souhaité rebondir sur cet article.

Le sage apprend à chaque fois qu'il en a l'occasion,
l'imbécile seulement lorsqu'il y est contraint.

La tribune de Cédric Philippe dans Paris-Turf est d'une telle pertinence qu'il est désormais permis de craindre le pire. Car malgré une crise sans précédent, cette analyse semble bel et bien échapper à certains. Partout, on entend « de l'argent ! de l'argent ! ». Où entend-on la garantie des contreparties essentielles pour redresser le cap ?

Le bateau prend l'eau de partout, c'est « terrible », et voilà ! : fini l'insubmersible et pas assez de canots pour tout le monde…*Non, ce n'est plus l'Amérique, c'est juste un petit plongeon rafraichissant de 4 000 par le fond. Oui, bien sûr, habillez-vous chaudement et prenez votre chapeau, le fond de l'eau risque d'être un peu frais… Nous repartirons une fois la saison des icebergs terminée.*

En tentant de faire oublier que la ligne de flottaison était déjà en train de sombrer, et cela bien avant de rencontrer son Némésis.

Et si cet argent, une fois dépensé pour combler les fissures, ne se retrouvait plus jamais ?

Car comme le dit si bien un autre contributeur à l'honorable journal, le PMU est le socle financier des courses. Or il s'agit d'un Pari *Mutuel*, au devoir de répartir le plus équitablement possible les gains entre les turfistes, l'État, les Structures et les Allocations.

Darwin n'a jamais dit que la compétition était le seul moteur de l'évolution, n'en déplaise aux férus du darwinisme social, les mêmes qui plastronnaient en poupe avant qu'Éole ne se mue en virus. Ravages auxquels on n'avait point songé en contemplant les sociétés mères immobiles.

… Car Darwin soutenait que la coopération est le deuxième piston de la machine.

Nos courses, on les aime parce qu'elles en sont un très bon exemple. Y a-t-il plus belle image de fraternité sportive qu'un entraîneur déçu qui félicite son confrère victorieux après une ligne droite interdite aux cardiaques ? Ou celle du jockey défait, rincé, qui y a vraiment cru jusqu'au poteau, et qui

serre franchement la main de son adversaire ? Du mot de Christophe Soumillon à Yves Saint-Martin, le jour où il a affiché le record absolu de victoires ?

Le *beau travail*, voilà l'idée. Cette tâche exemplaire accomplie par les lads, les apprentis, les entraîneurs, les pilotes et tout le personnel, parfois bénévole. Madame et Monsieur Tout-le-Monde : un bel exemple de collaboration réussie. Sans ce socle-là, autant le PMH que les « petits » entraineurs, les éleveurs hors-sol, des chevaux en valeur moyenne (de 57/58 ou moins, en obstacle) et la majorité du personnel, cesseront tout bêtement d'exister.

Préférez-vous vraiment des courses d'élite à deux partants, où il faut dépenser une fortune pour poser le noble séant sur un siège qui ne sera pas aligné avec le poteau d'arrivée ?

Préférez-vous vraiment ceux qui refusent de dire ce qu'il en est des chances de leurs protégés, ceux qui trichent avec le règlement de compétition sportive (l'infâme « un et demi » qui fait ressembler certaines courses de trot à une bataille de chars à la Ben Hur), ceux qui insultent le sport *fair-play*, ceux qui nous grugent minutieusement nos bons rapports (!) ?

La compétition sportive, dérivée de la guerre, nécessite des règles strictes pour rester civilisée. Mais cela ne suffit pas, il faut un certain esprit…

C'est cet esprit qu'on trouve en visitant l'arrière-boutique, ce n'est point ce que l'on voit actuellement en vitrine.

Pour faire revenir le turfiste post-confinement, passé la fièvre des retrouvailles et une fois plongé dans la morosité économique qui nous attend, il y a de la révision des règles du jeu dans l'air.

Je suis Méditerranéen : notre champ de courses (nous en avons deux dans toute la région) ouvre deux jours par an, et en PMH. Il s'y rend des milliers de personnes. L'ambiance est fraternelle, la restauration pas chère, les guichets sont pris d'assaut. Ceux qui étaient autrefois du milieu peuvent aider, redevenir utiles. On côtoie les lads, les jockeys et les entraîneurs, on se fait frôler par les chevaux, tout le monde regarde courir la bête mythique les yeux en rêve. *Le monde est beau, il suffit de le vouloir ainsi*.

Le contraste est saisissant lorsqu'on visite un hippodrome parisien en semaine. Pour le même prix d'entrée, on fera partie d'une petite centaine d'aficionados éparpillés comme des tickets, froissés pareils, et on dépensera davantage pour se restaurer qu'en allant au guichet. Il faudra marcher un kilomètre jusqu'à la gare. Il ne fait vraiment pas beau. Pas grave, se dit-on, on passera commande chez M Pro, dit « Le Zac ».

Sans révision des règles *pour sauver le beau*, sans volonté d'encouragements pour ceux qui animent l'hippodrome, jouent leur pièce, ou amènent leurs braves chevaux de valeur moyenne (alors qu'au moins un d'entre eux deviendra un jour, entre de très bonnes mains, un crack), la clef des champs disparaîtra dans les mauvaises récoltes.

S'il n'y a pas d'argent magique (*sic* !), il y a bien des gens qui le sont…

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La *« Lettre aux adhérents »* est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 72) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 6 juillet 2020.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte ***plus de 3800 abonnés****. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : https://www.facebook.com/associationturfistes.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur https://fr-fr.facebook.com/r.php

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2020

TURFISTES, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES !

Pour réclamer avec nous :

*1.- **Plus de régularité dans les courses**, des sanctions systématiques à l'encontre des responsables des chevaux qui « font le tour », des commissaires indépendants et mieux formés, plus de transparence dans les procédures du contrôle antidopage.*

*2.- **L'abandon des paris sportifs**. Le PMU doit se recentrer sur les paris hippiques et les turfistes.*

*3.- **Une meilleure organisation** des réunions et des horaires, un meilleur accueil des turfistes sur les hippodromes, des services de navettes pour faciliter l'accès aux hippodromes, des écrans géants pour toutes les réunions « premium ».*

*4.- **Une baisse du prélèvement** sur les enjeux, qui ne doit pas dépasser 25 %, et **l'arrêt des rétributions des joueurs professionnels** (en particulier des « Grands Parieurs Internationaux » qui se voient rembourser une partie importante de leurs mises), car ces pratiques provoquent la diminution des gains de l'immense majorité des turfistes.*

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation. Et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la *« Lettre aux adhérents »*, à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
3 rue Nungesser et Coli
94370 SUCY-EN-BRIE